



Commune de
PERROY

Commune de Perroy

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 30 septembre 2024

Conseil communal de Perroy du 10 octobre 2024

Rapport de la Commission de Gestion et finances concernant le Préavis No 10/2024

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 95'600.- pour l'enquête complémentaire du nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Christophe Jaccoud, Charly Müller et Fabrice Strevens s'est réunie les 9, 23 et 26 septembre 2024 afin d'étudier l'objet soumis à notre Conseil.

Nous avons rencontré la Municipalité, sans le Syndic, lors de notre séance du 23 septembre 2024. La Vice-Syndic, Madame Leprince-Ringuet, a répondu à toutes nos questions et nous la remercions de nous avoir donné des explications claires et précises.

Préambule

Ce rapport traite du préavis No 10/2024, relatif à la demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 95'600.-. Ce montant vise à financer une enquête supplémentaire sur le Plan d'Affectation Communal (PACom), à la suite des oppositions reçues lors de l'enquête publique menée en début d'année 2024.

En juin 2021, le Conseil communal avait accordé, via le préavis No 03/2021, un crédit de CHF 128'000.- TTC pour l'établissement du PACom. Cependant, ce montant n'incluait pas les frais liés au traitement des oppositions ni le suivi juridique nécessaire, deux aspects qui se sont avérés indispensables à l'issue de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, 72 oppositions ont été déposées, dont 38 spécifiquement liées au degré de sensibilité au bruit (DS) dans la zone littorale. La Municipalité prévoit d'adapter le PACom en conséquence pour satisfaire ces opposants en passant du niveau 3 au niveau 2, ce qui nécessite la mise en place d'une enquête complémentaire.

État financier et besoins supplémentaires

Le budget initial de CHF 128'000.- a été dépassé, avec un total de dépenses actuelles s'élevant à CHF 142'222.90, soit un surcoût de CHF 14'222.90 par rapport au préavis 03/2021. De plus, des frais additionnels de CHF 21'600.- ont été engagés pour le traitement des oppositions, nécessitant l'intervention de l'urbaniste et d'un avocat.

Le total des coûts prévus liés à l'enquête complémentaire s'élève à CHF 60'000.-.

Pour finaliser le processus et mener à bien l'enquête complémentaire, la Municipalité sollicite un crédit d'étude supplémentaire de CHF 95'600.- TTC, couvrant le surcoût initial, les frais liés aux oppositions, et ceux relatifs à l'enquête complémentaire.

Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de Gestion-Finances

La Municipalité a fourni plusieurs explications pour justifier les dépassements budgétaires et la nécessité du crédit supplémentaire :

1. Accroissement des exigences cantonales :

Depuis 2020, de nouvelles lois, telles que la Loi pour la Protection du Patrimoine Culturel Immobilier (LPrPCI) et la Loi pour la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager (LPrPNP), ont été adoptées, nécessitant des modifications significatives du PACom. De plus, d'autres directives cantonales ont également été introduites, par exemple en matière de dimensionnement des zones à bâtir et de dangers naturels, rendant nécessaire une mise à jour du projet initial.

2. Dessaisissement du syndic de l'aménagement du territoire :

Le retrait du syndic de ce dossier a engendré des révisions de certains projets qui ont nécessité plus de temps de travail avec l'urbaniste, ainsi que des séances supplémentaires avec le Canton. Cela a entraîné des corrections imprévues du dossier par le bureau Plarel SA.

3. Degré de sensibilité au bruit dans la zone littorale :

Initialement, le DS III avait été attribué à la zone de verdure adjacente aux zones à bâtir dans le PACom. Cependant, la Municipalité a décidé de corriger ce choix en DS II dans la zone littorale, suite aux nombreuses oppositions déposées à ce sujet. Ce changement a été jugé cohérent avec la proximité des parcelles habitables, tout en préservant les zones de verdure non-habitées comme la plage et le port de Perroy en DS III.

Séances de conciliation

La Municipalité a organisé 9 demi-journées de séances de conciliation au cours des mois de mai et juin 2024 pour entendre les opposants, à l'exception de ceux concernant le DS de la zone littorale. Ces derniers ont été directement informés par courrier de la modification du règlement communal pour intégrer leurs demandes, ce qui a rendu les séances de conciliation inutiles.

A savoir que ces séances ont permis le retrait de trois oppositions.

Conclusion

Au vu des éléments présentés, il est clair que la procédure pour finaliser le PACom a rencontré des imprévus qui ont justifié des dépenses supplémentaires. Ces imprévus, liés à des contraintes légales et des oppositions citoyennes, rendent indispensable l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 95'600.- afin de couvrir les frais restants et de finaliser le projet dans des conditions conformes aux nouvelles exigences.

La commission recommande donc l'acceptation de ce crédit complémentaire par les liquidités de la bourse communale ou par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu. Concernant l'amortissement de l'investissement, selon les directives MCH2, sera remboursé sur 10 ans dès l'année qui suit l'aboutissement des études financées par ce crédit.

Au nom de la commission Gestion et Finances : Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Christophe Jaccoud, Charly Müller et Fabrice Strevens.

Le rapporteur :
Stéphane Bettems

Pour la commission :
Mireille Gaillard